

Avis voté en plénière du 19 juin 2018

Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

Déclaration des groupes Coopération et Entreprises

Le monde agricole doit s'adapter aux mutations économiques et sociétales en cours. La demande d'information, toujours plus précise, du consommateur, sur son alimentation ; et sa quête de produits locaux et de qualité, font partie des nouvelles attentes à satisfaire. Si les producteurs agricoles les comprennent bien, et veulent eux aussi valoriser leurs modes de productions, il est souhaitable qu'en contrepartie ils puissent en retirer un revenu à la hauteur de leurs engagements. Les signes officiels de qualité et d'origine sont justement un des moyens de mettre en avant ces qualités de production, ces savoir-faire, et d'en informer les consommateurs. D'un point de vue marketing, ils permettent de mettre en avant les qualités intrinsèques d'un produit.

Le problème est que le consommateur est parfois un peu perdu devant la quantité d'informations disponibles, ce qui brouille l'image des produits. Or, il est vraiment primordial que le consommateur puisse acheter en toute connaissance de cause.

Le projet d'avis émet des propositions pour renforcer les caractéristiques des signes de qualité, pour pouvoir en simplifier la compréhension par les consommateurs, notamment grâce aux nouvelles technologies. Cette simplification est aussi bénéfique aux entreprises agroalimentaires qui produisent afin de mieux faire connaître leurs produits. Ces intentions sont louables et dans ce contexte, il ne faudra pas oublier les producteurs qui devront continuer à être associés à toutes les initiatives en cours et à venir.

Mais justement, il semble paradoxal, dans le même temps, de vouloir ajouter de la complexité par l'expérimentation d'un nouveau signe de qualité « bio-local-équitable » dont la définition et les bénéfices sont restés flous selon le groupe de la coopération et le groupe des entreprises. Ce nouveau SIQO, adossé au logo AB, risque d'être confondu avec celui de l'agriculture biologique ou avec des labels existants.

Pour le reste, les deux groupes sont favorables à l'harmonisation des cahiers des charges des signes de qualité actuels, de même qu'ils approuvent les mesures facilitant leur évolution pour être à la fois proche des demandes sociétales et proche de l'identité des produits.

Enfin, au-delà de ces signes de qualité, les deux groupes souhaitent qu'il reste possible pour les entreprises et les coopératives de valoriser l'origine de leurs produits. Créatrices de valeur sur leurs territoires, les coopératives reposent en effet sur des engagements démocratiques vis-à-vis de leurs adhérents, et les entreprises, sur des engagements vis-à-vis de leurs clients. Les consommateurs,

avec lesquels les entreprises et les coopératives échangent, perçoivent bien cette valeur ajoutée, et sont aujourd'hui demandeurs de cette identification. Enfin, les coopératives de consommateurs adhèrent de plus en plus à ces démarches et souhaitent les mettre en pratique.

Enfin, les agriculteurs-coopérateurs et les entreprises agroalimentaires sont souvent déjà engagés dans des démarches RSE.

Les efforts de réflexion contenus dans l'avis méritent d'être salués, et même si une étude d'impact permettrait de mieux examiner l'effet de certaines propositions sur les entreprises, dont celle qui concerne l'utilisation du lait cru dans les AOP, le groupe de la coopération et le groupe des entreprises ont voté l'avis.